

# Projet éducatif

Ville de Boves

« L'enfant voit tout en nouveauté ; il est toujours ivre. Rien ne ressemble plus à ce qu'on appelle l'inspiration que la joie avec laquelle l'enfant absorbe la forme et la couleur. »

Charles Baudelaire

## I-L'éducation et ses enjeux.

Dans un contexte social, économique et politique au sein duquel la vie quotidienne des enfants et des jeunes, les comportements familiaux ont considérablement évolué notamment quant au rôle de l'enfant dans la famille et dans son accès à l'autonomie.

L'éducation est, et doit rester, la préoccupation première de la société.

L'investissement humain que représente l'enjeu de l'éducation ne peut s'envisager hors de deux considérations :

1. l'articulation concrète, et concertée des rôles de tous ceux qui participent à l'éducation de l'enfant (parents, enseignants, animateurs, autres éducateurs) est une nécessité
2. l'action complémentaire de l'école et de la famille, le temps libre de l'enfant constitue un pôle majeur qui peut néanmoins aggraver les inégalités génératrices d'exclusion si aucune intervention publique ne vient réguler les évolutions...

La prise en compte du temps libre constitue un enjeu politique liant le social, l'éducatif et le culturel :

- espace de liberté, le temps libre constitue un facteur de cohésion sociale, d'apprentissage et d'exercice de la citoyenneté.
- espace de liberté, le temps libre est plus particulièrement propice à l'apprentissage de l'initiative, de la responsabilité, de la découverte de soi, de l'environnement qui sont autant de compétences essentielles des sociétés développées.
- espace de liberté, le temps libre favorise le développement de la sensibilité, de la créativité.

Il encourage les rencontres interculturelles et intergénérationnelles.

La garantie d'accès pour tous à cet espace éducatif implique d'une part la proximité, d'autre part la responsabilité des différents acteurs (parents, collectivités locales, associations, animateurs, éducateurs) dans le respect de leur rôle respectif.

La définition de projet pour l'enfance et la jeunesse et leur mise en œuvre se fera en étroite concertation entre tous les acteurs locaux volontaires sur un même territoire et en référence à trois principes fondamentaux :

- le principe de laïcité, compris comme la recherche de liberté individuelle et collective, dans le respect mutuel, la solidarité, la tolérance. La laïcité ne peut s'imaginer sans l'égalité : égalité des droits mais aussi égalités des chances ; la laïcité implique le refus de toute forme de ségrégation et d'exclusion, la volonté d'amener les enfants et les jeunes à exercer une citoyenneté, adaptée à leur âge,
- le principe du respect de la promotion des Droits de l'Homme et du Citoyen et des droits de l'Enfant,
- une politique tarifaire adaptée aux différentes situations sociales des familles et des jeunes eux-mêmes.
- la diversité dans les activités proposées aux enfants et aux jeunes : activités liées aux différents domaines d'activité, mise en place de long et court séjour pendant la période estival, adaptés à l'âge des publics

La conduite du projet fera l'objet d'une évaluation régulière associant l'ensemble des partenaires locaux conduisant aux réorientations et modifications nécessaires à l'adaptation aux évolutions sociales éducatives culturelles et socio-économiques.

**La commune de Boves décline différents axes éducatifs :**

- L'éveil à travers la nature
- la favorisation des projets ludoéducatifs en mettent en corrélation le territoire, la découverte du monde associatif, la vie en collectivité (court et long séjour) les activités des associations locales, l'inter-génération, les activités d'expression.
- la favorisation les jeux sportifs et coopératifs

## **II - Modalités de fonctionnement**

L'accueil de loisirs est un pôle essentiel d'accueil et se décline sous différentes formes et différents lieux :

- **L'accueil périscolaire :**

Cet accueil a lieu chaque jour de 7h30 à 8h30, de 16h30 à 18h30 correspondant aux tranches d'âge concernées. L'accueil a lieu au Palais des Enfants situé rue Eugène Déprès

- **Le mercredi :**

L'accueil de Loisirs ouvre ses portes de 7h30 à 18h30.

L'accueil a lieu au Palais des Enfants situé rue Eugène Déprès.

- **Les petites vacances :**

Le centre de loisirs ouvrira ses portes de 7h30 à 18h30. L'accueil a lieu au Palais des Enfants situé rue Eugène Déprès.

- **L'été :**

L'accueil a lieu au Palais des Enfants situé rue Eugène Déprès

Le centre de loisirs ouvrira ses portes de 7h30 à 18h30.

Un accueil de loisirs est proposé aux enfants âgés de 3 à 17 ans.

Des camps de courts séjours sont proposés aux mineurs de 3 à 12 ans.

A partir de 13 ans, un séjour de 14 jours maximum est mis en place.

### **III - Activités possibles**

Toutes les activités « traditionnelles » d'accueil de loisirs seront proposées, en veillant à apporter une qualité tant dans la conduite que dans la réalisation.

Seront prioritaires les activités visant à faire découvrir la ville et son environnement proche, ainsi que celles qui favoriseront la participation des enfants à la vie.

Aucune activité, quel que soit son intérêt, ne remplira son rôle si elle ne s'inscrit dans une volonté d'enrichissement de l'enfant ou du jeune et dans le respect des rythmes qui lui sont propres.

Les activités proposées seront diverses, nombreuses et de qualité. Elles seront apparentées au domaine sportif, culturel, artistique, et scientifique.